



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20376
8 janvier 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 7 JANVIER 1989, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT SUPPLEANT DE LA MISSION PERMANENTE DE L'IRAQ
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint des extraits du discours prononcé par le Président de la République iraquienne, M. Saddam Hussein, le 6 janvier 1989, à l'occasion du soixante-huitième anniversaire de la création de l'armée iraquienne. Il y est question de la position de l'Iraq à l'égard des attermolements iraniens en ce qui concerne l'application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent suppléant,

(Signé) Ali Mahmoud SUMAIDA

ANNEXE

Près de cinq mois se sont écoulés depuis la proclamation du cessez-le-feu. Des négociations directes ont été engagées le 25 août dernier sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, mais aucun progrès notable n'a été accompli vers une paix globale et durable.

Pendant huit ans, le régime iranien a refusé de mettre un terme à la guerre, rejeté en bloc toutes les résolutions du Conseil de sécurité et refusé de se conformer au droit international et de traiter avec l'Organisation. Puis, brusquement, il a accepté la résolution 598 (1987) et le cessez-le-feu. Pour nous et pour le monde entier, les raisons de ce revirement étaient claires. Les forces de l'opresseur iranien et son appareil militaire ont subi entre avril et juillet 1988 une écrasante défaite dans les grandes batailles de libération de Fao, de Chalamja, de Zoubeidat et dans celles qui se sont déroulées dans le nord de notre chère patrie. Face à ces déroutes successives et menacé d'effondrement, le régime iranien n'a eu d'autre recours que de mettre tous ses espoirs dans la résolution 598, non qu'il souscrivait aux dispositions de cette résolution et aux principes fondamentaux sur lesquels elle repose et qu'il entendait agir conformément à cette résolution en vue de parvenir à une paix globale et durable, mais parce qu'il la considérait comme une bouée de sauvetage. Nous avons accueilli l'acceptation par l'Iran de la résolution 598 (1987) d'une manière réaliste et responsable, car nous avons et continuons d'avoir pour objectif de parvenir à la paix et parce que, dès le début, nous voulions éviter un affrontement armé, des effusions de sang et des sacrifices.

Après avoir accepté le cessez-le-feu, le régime iranien s'est gardé d'indiquer d'une manière claire et nette quelle était sa position vis-à-vis d'une paix globale et durable. Bien au contraire, fidèle à ses habitudes, il a entamé les négociations sans renoncer à ses louvoisements et à ses manœuvres, n'acceptant de souscrire à aucune règle claire, se comportant d'une manière ambiguë en ce qui concerne l'application de la résolution 598 et persistant dans une démarche sélective qui consiste à accepter ce qui est à son avantage et à refuser tout engagement contraignant dans les dispositions de la résolution et l'accord relatif au cessez-le-feu et aux négociations directes conclu le 8 août 1988 sous l'égide du Secrétaire général.

Les pays de la région, la communauté internationale et nous-mêmes devons, en particulier, prendre très au sérieux les déclarations et communiqués des responsables iraniens qui brandissent, tantôt implicitement tantôt explicitement, la menace d'une reprise de la guerre d'agression et d'un règlement militaire des questions qui sont censées trouver une solution dans le cadre des négociations politiques ainsi que des appels répétés à la mobilisation et à l'envoi de forces au front.

Au plus fort de la guerre, nous avons maintes fois mis en garde les responsables iraniens et leur avons affirmé qu'il n'y avait pas d'autre option que la paix, le dialogue politique et la compréhension entre les deux pays et que leur persistance à poursuivre la guerre ne les mènerait à rien. Il nous incombe aujourd'hui, conformément à notre sens des responsabilités et à notre souci de

parvenir à un règlement pacifique et de préserver l'avenir de la région, de réitérer nos conseils et nos avertissements aux dirigeants iraniens et de leur dire, au cas où ils auraient l'intention de reprendre la guerre d'agression ou qu'ils s'y prépareraient, que l'Iraq reste vigilant, qu'il est entièrement déterminé à se défendre et qu'ils se heurteront à un mur infranchissable. Toute nouvelle tentative de leur part sera aussi vaine que les précédentes. Qu'ils évitent donc de se mettre dans une situation inextricable, comme ils l'ont fait il y a huit ans.

Nous les mettons en garde contre les conséquences fâcheuses que pourrait avoir la concentration de troupes à nos frontières et leur conseillons de cesser de menacer de reprendre les hostilités pour atteindre des objectifs politiques ou autres. Nous n'acceptons pas que des troupes soient concentrées à nos frontières. Nous ne prenons pas une telle manoeuvre à la légère. Nous y voyons une menace réelle et un prélude à la reprise de la guerre d'agression, et il est donc tout à fait légitime que nous parions à toute éventualité et prenions des dispositions afin de pouvoir exercer notre droit de légitime défense. Que les dirigeants iraniens se rendent compte que la géographie de l'Iraq ne se prête pas à un tel jeu et qu'ils évitent donc tout mauvais calcul. D'autre part, nous demandons à la communauté internationale de mesurer toute la gravité de la situation.

La politique la plus sage est celle qui consiste à oeuvrer avec sérieux et sincérité dans le cadre des négociations politiques pour parvenir à une paix globale et durable entre l'Iraq et l'Iran et dans la région. Les manoeuvres du régime iranien visant à tourner les dispositions de la résolution 598 (1987) et à faire du plan de paix globale et durable qu'elle contient un instrument pour mener une guerre politique et un prétexte pour reprendre l'agression sont vouées à l'échec. Il ne faut pas s'attendre à ce que l'Iraq, qui a fait preuve de fermeté et de détermination tout au long des années durant lesquelles il subissait l'agression iranienne, accepte de renoncer à ses principes, dans le cadre des négociations politiques, et permette à l'agresseur vaincu de réaliser ses desseins politiques illégitimes. Nous combattons toutes les tentatives suspectes de certains milieux suggérant que le régime iranien a besoin de réaliser des gains politiques pour compenser sa défaite militaire. Cette défaite, c'est le régime iranien lui-même qui l'a voulue. C'est en effet lui qui a déclenché la guerre d'agression, mis en péril la sécurité et la stabilité de la région, agressé les pays qui s'y trouvent et porté atteinte à leurs intérêts, c'est lui qui s'est obstiné à poursuivre la guerre, rejetant toutes les propositions de paix. Pouvait-il donc s'attendre à autre chose?

Nous ne cherchons nullement à réaliser à travers les négociations des gains politiques ou autres. Nous voulons seulement faire reconnaître des droits légitimes, historiques et bien établis, conformes au droit international et aux principes de justice et d'équité. Nous sommes fermement attachés à notre position de principe qui consiste à parvenir à une paix globale et durable fondée sur les règles que nous avons proclamées le 2 août 1986, règles qui sont conformes à l'esprit et à la lettre de la résolution 598 (1987), laquelle constitue du point de vue pratique un plan de paix globale et durable. Le régime iranien, qui est entièrement responsable du déclenchement de la guerre d'agression et de la

poursuite de cette guerre durant huit ans, est tout aussi responsable de l'enlisement des négociations et du retard dans les efforts pour parvenir à une paix globale et durable.

Il incombe aux Etats arabes frères qui ont, tout au long de la guerre d'agression, fait preuve de vigilance et de prévoyance et se sont montrés de maintes façons solidaires avec l'Iraq, de garder la même attitude pendant le cessez-le-feu. Tant que nous n'aurons pas recueilli les fruits d'une paix globale et durable fondée sur des bases claires et solides, nous ne devons pas nous imaginer que le danger est complètement écarté et que les intentions de l'Iran ont totalement changé.
